

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1<sup>er</sup> février 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : Le conseiller Monsieur Denis Vincent,  
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine.

### Est aussi présente :

La directrice générale et greffière par intérim M<sup>me</sup> Manon Bernard agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 10-02-045 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1<sup>er</sup> février 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant et reportant à la séance du 15 février 2010 les points 18.5 « Avis de motion / Règlement n° 1270-28 / Changement d'affectation / Lot 4 564 445 / Intersection du boulevard de la Gare et rue Elmer-Lach / Commerce urbain (C-U) » et 18.6 « Adoption projet / Règlement n° 1270-28 / Changement d'affectation / Lot 4 564 445 / Intersection du boulevard de la Gare et rue Elmer-Lach / Commerce urbain (C-U) »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 18 janvier 2010

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.4 Fondation de la Maison Trestler / Soirée de la Saint-Valentin / 11 février 2010
- 4.5 Centre d'achats Hudson / Autorisation / Activités extérieures

### 5. GREFFE

- 5.1 Bail / Vidéotron / Antennes émettrices et réceptrices
- 5.2 Taxe sur les services téléphoniques / Centres d'urgence 9-1-1 / Versement à la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
- 5.3 Règlement d'emprunt n° 1536 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.4 Règlement d'emprunt n° 1583 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

### 6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1577 / Approbation du MAMROT

- 7. RESSOURCES HUMAINES**
  - 7.1 Mouvements de personnel
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
  - 10.1 Demande de subvention / Programme de promotion du français / Autorisation de signature
- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
  - 11.1 Base de Plein Air des Cèdres / Utilisation / Protocole d'entente
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
  - 13.1 Signalisation / Marquage sur la chaussée / Prolongation de contrat
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
  - 15.2 Acquisition / Arrêt obligatoire / Partie des rues Beethoven, Schubert, Bach, de Tonnancour et avenue Marier
  - 15.3 Acquisition / Partie de la rue Henry-Ford
  - 15.4 Ordres de changement n<sup>os</sup> 19, 20 et 21 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n<sup>o</sup> 1496
  - 15.6 Ordre de changement n<sup>o</sup> 1 / Services municipaux / Rue Tooke / Règlement n<sup>o</sup> 1576
  - 15.7 Mandat / Choix des professionnels / Services municipaux / Règlement n<sup>o</sup> 1576
  - 15.8 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Règlements n<sup>os</sup> 1574 et 1575
  - 15.9 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Règlement n<sup>o</sup> 1583
  - 15.10 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Règlements n<sup>o</sup> 1536
- 16. URBANISME**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 14 janvier 2010
  - 16.2 PIIA / 606, boul. Harwood / Nouvelle enseigne / Zone C3-755 / Lot 1 544 574 / CCU n<sup>o</sup> 10-01-03
  - 16.3 Demande d'autorisation / Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) / Remplacement d'usage / 2999, route Harwood / Zone A-819 / Lot 1 830 789 / CCU n<sup>o</sup> 10-01-04
- 17. ENVIRONNEMENT**
- 18. RÉGLEMENTATION**
  - 18.1 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1275-130 / Agrandissement zone communautaire / Zone P3-349
  - 18.2 Adoption premier projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-130 / Agrandissement zone communautaire / Zone P3-349
  - 18.3 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1270-27 / Changement d'affectation / Lot 1 675 330 / Rue Jeannotte / Habitation faible densité
  - 18.4 Adoption projet / Règlement n<sup>o</sup> 1270-27 / Changement d'affectation / Lot 1 675 330 / Rue Jeannotte / Habitation faible densité
  - 18.7 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1566-01 / Règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 1566 / Nuisances

- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1581 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de prolongement de l'égout sanitaire et travaux connexes / Partie du chemin de l'Anse
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1489-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1489 / Traitement des élus municipaux
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1431-01/ Règlement modifiant le Règlement n° 1431 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage, réseau électrique et feu de circulation
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1574 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière
- 18.12 Adoption / Règlement n° 1575 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven et partie de l'avenue Marier
- 18.13 Adoption / Règlement n° 1576 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Jean-Claude Tremblay
- 18.14 Adoption / Règlement n° 1541 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie de la rue du Cheminot
- 18.15 Adoption / Règlement n° 1585 / Dépenses honoraires professionnels / Aménagement de parcs
- 18.16 Adoption / Règlement n° 1275-129 / Modification zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 / Hauteur maximale des habitations unifamiliales

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE .**

**« ADOPTÉE »**

### **10-02-046 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est  
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**« ADOPTÉE »**

### **10-02-047 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **10-02-048 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / SOIRÉE DE LA SAINT-VALENTIN / 11 FÉVRIER 2010**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée de la Saint-Valentin organisée par la Fondation de la Maison Trestler le 11 février 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets à titre de mécène au montant de cent vingt dollars (120 \$) chacun pour la soirée de la Saint-Valentin de la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 11 février 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-049 CENTRE D'ACHATS HUDSON / AUTORISATION / ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre d'achats Hudson en date du 18 janvier 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le Centre d'achats Hudson à tenir certaines activités extérieures au 3000, 3100 et 3212, route Harwood, ainsi qu'au 2, chemin Daoust, telles qu'énumérées à la demande susmentionnée, pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 novembre 2010, sauf l'activité « go-karts », laquelle est permise pour une période de quinze (15) jours seulement.

« ADOPTÉE »

**10-02-050 BAIL / VIDÉOTRON / ANTENNES ÉMETTRICES ET RÉCEPTRICES**

CONSIDÉRANT l'offre de location, par Vidéotron, d'une partie du château d'eau sis au 31, rue de la Fabrique afin d'y implanter des antennes émettrices et réceptrices;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la demande de Vidéotron pour l'installation des équipements susdits;

QUE soit autorisée la signature d'un bail de cinq (5) ans, incluant une option de renouvellement pour une période supplémentaire de cinq (5) ans, en contrepartie d'un loyer annuel de huit mille dollars (8 000 \$), indexé annuellement;

QUE le greffier soit mandaté afin de négocier les termes et autres conditions dudit bail;

QUE le maire et la directrice générale et greffière par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**10-02-051 TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES / CENTRES D'URGENCE 9-1-1 / VERSEMENT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dont le siège social est situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, province de Québec, J7V 2N1, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins soixante (60) jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

« ADOPTÉE »

**10-02-052 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1536 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière par intérim dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 1<sup>er</sup> février 2010, pour le Règlement n° 1536 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de cinq millions cent trente-deux mille dollars (5 132 000 \$) autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien ».

**10-02-053 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1583 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière par intérim dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 1<sup>er</sup> février 2010, pour le Règlement n° 1583 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction de la caserne d'incendie au 500, rue Forbes et décrétant un emprunt de six millions six cent quarante-quatre mille dollars (6 644 000 \$) à ces fins ».

**10-02-054 LISTE DES COMPTES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de un million huit cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-quatorze cents (1 842 496,74 \$).

« ADOPTÉE »

**10-02-055      EMPRUNT TEMPORAIRE / RÉGLEMENT N° 1577 / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 21 janvier 2010, le Règlement d'emprunt n° 1577 décrétant les dépenses d'honoraires professionnels ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de trois (3) terrains en vue d'y construire une caserne d'incendie, un centre sportif multidisciplinaire et un stationnement municipal, y incluant toutes dépenses connexes, pour un emprunt de six millions cent quatre-vingt mille dollars (6 180 000 \$) à ces fins;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit six millions cent quatre-vingt mille dollars (6 180 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-056      MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise et ratifie la liste de mouvements de personnel datée du 19 janvier 2010.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-057      DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME DE PROMOTION DU FRANÇAIS /  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de pouvoir compter sur une subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour la réalisation d'une action en médiation culturelle mettant en avant-plan la langue française;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, à déposer une demande dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'événements culturels;

QUE soit autorisé M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, à signer tout document relatif à ladite demande.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-058      BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES / UTILISATION / PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le Conseil municipal pour la mise en place d'une entente d'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres par les citoyens de Vaudreuil-Dorion, tel que confirmé par l'octroi d'un projet spécial au budget 2010;

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité des Cèdres afin d'autoriser ses représentants à signer un protocole d'entente quant aux rabais consentis aux familles de Vaudreuil-Dorion utilisant les services de la Base de Plein Air des Cèdres par l'obtention d'une passe annuelle;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinquante dollars (50 \$) par carte familiale soit déduit aux cent (100) premières familles de Vaudreuil-Dorion pour une dépense n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$);

QUE le maire et la directrice générale et greffière par intérim soient autorisés à signer avec la municipalité des Cèdres, un protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres par les citoyens de la Ville;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-499;

Certificat de crédits suffisants.

« ADOPTÉE »

**10-02-059 SIGNALISATION / MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE / PROLONGATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2009 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division - Travaux publics qui favorise le prolongement du contrat;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-20 à la compagnie Marquage Multilignes, 700, rue Principale, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour une année additionnelle, soit l'année 2010, selon les conditions des documents d'appel d'offres;

QUE le chef de division – Travaux publics ou, le cas échéant, la directrice générale, soient autorisés à émettre les réquisitions et les bons de commande se rattachant au marquage sur la chaussée, et que le chef de division – Travaux publics soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-02-060 ACQUISITION / ARRÊT OBLIGATOIRE / PARTIE DES RUES BEETHOVEN, SCHUBERT, BACH, DE TONNANCOUR ET AVENUE MARIER**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie des rues Beethoven, Schubert, Bach, de Tonnancour et avenue Marier qui sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'une partie des rues Beethoven, Schubert, Bach, de Tonnancour et avenue Marier et les sentiers et/ou parcs à proximité et décréter ces rues ouvertes par voie de règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter les arrêts obligatoires des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à l'étude Bédard & Chamberland, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession d'une partie des rues Beethoven, Schubert, Bach, de Tonnancour et avenue Marier (lots 4 378 154, 4 397 460, 4 378 153, 4 397 461, 4 378 152, 4 397 462 et 4 397 463) ainsi que le passage piétonnier (lots 4 378 112 et 4 378 140);

QUE le maire et la directrice générale et greffière par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une partie des rues Beethoven, Schubert, Bach, de Tonnancour et avenue Marier (lots 4 378 154, 4 397 460, 4 378 153, 4 397 461, 4 378 152, 4 397 462 et 4 397 463), ainsi que le passage piétonnier (lots 4 378 112 et 4 378 140) soient décrétés ouverts;

QUE le Conseil municipal décrète les arrêts obligatoires des véhicules routiers aux intersections suivantes :

- au point de rencontre de l'avenue Marier, à l'intersection de la rue Henry-Ford;
- à chacun des points de rencontre de la rue de Tonnancour à l'intersection de l'avenue Marier;
- au point de rencontre la rue Bach, à l'intersection de l'avenue Marier;
- à chacun des points de rencontre de la rue Schubert, à l'intersection de l'avenue Marier;
- à chacun des points de rencontre de la rue Beethoven, à l'intersection de l'avenue Marier;
- aux deux points de rencontre de la place Marier, à l'intersection de l'avenue Marier.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au chef de division - Travaux publics, au directeur du Service sécurité incendie ainsi qu'à la greffière de la cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

#### **10-02-061 ACQUISITION / PARTIE DE LA RUE HENRY-FORD**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie de la rue Henry-Ford sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'une partie de cette rue et la décréter rue ouverte;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à l'étude Belliveau Sauvé Roy, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession d'une partie de la rue Henry-Ford (lots : 3 976 927, 3 976 924 et 3 976 921);

QUE le maire et la directrice générale et greffière par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une partie de la rue Henry-Ford (lots : 3 976 927, 3 976 924 et 3 976 921) soit décrétée;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au chef de division - Travaux publics, au directeur du Service sécurité incendie ainsi qu'à la greffière de la cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

#### **10-02-062 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 19, 20 ET 21 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1496**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 19, 20 et 21 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n<sup>O</sup> 1496 » totalisant un montant de quarante-quatre mille neuf cent trente-cinq dollars et treize cents (44 935,13 \$), taxes applicables non comprises;



Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**10-02-063 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / SERVICES MUNICIPAUX / RUE TOOKE /  
RÈGLEMENT N° 1549**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Services municipaux, pavage, bordures / Rue Tooke – Règlement n° 1549 » totalisant un montant de six mille deux cent trente-neuf dollars (6 239 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1549.

« ADOPTÉE »

**10-02-064 MANDAT / CHOIX DES PROFESSIONNELS / SERVICES MUNICIPAUX /  
RÈGLEMENT N° 1576**

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n° 1576 qui décrète un emprunt de trois cent seize mille dollars (316 000 \$) en vue d'effectuer les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Jean-Claude-Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'emprunt n° 1576 par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants LBCD inc., pour la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet domiciliaire « Quartier Station » phase II (partie de la rue Jean-Claude-Tremblay);

QUE Legault-Trudeau, arpenteur-géomètre, soit choisi afin de procéder, si nécessaire, à l'installation de repères, à l'intérieur de l'emprise de rue avant les travaux de ce projet;

QUE la firme Laboratoire ABS inc. soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux, dans le but de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet, et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville.

Imputation budgétaire : Règlement n° 1576.

« ADOPTÉE »

**10-02-065 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS  
/ RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1574 ET 1575**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans tous les documents d'appel d'offres de services professionnels pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage (été 2010) relatifs aux Règlements n<sup>os</sup> 1574 et 1575.

« ADOPTÉE »

**10-02-066 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1583**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé des services professionnels n<sup>o</sup> 202-110-1583-01 intitulé « Devis pour soumission publique régionalisée des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en vue de construire la future caserne d'incendie qui sera localisée au 500, rue Forbes, ainsi que tous les travaux connexes », le tout préparé par le service technique;

« ADOPTÉE »

**10-02-067 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÈGLEMENTS N<sup>o</sup> 1536**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels en vue de préparer les plans et devis et d'exécuter la surveillance pour le projet des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien relatif au Règlement n<sup>o</sup> 1536.

« ADOPTÉE »

**10-02-068 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 14 JANVIER 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2010.

« ADOPTÉE »

**10-02-069 PIIA / 606, BOUL. HARWOOD / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C3-755 / LOT 1 544 574 / CCU N<sup>o</sup> 10-01-03**

CONSIDÉRANT la recommandation n<sup>o</sup> 10-01-03 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 janvier 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la demande telle que proposée au plan préparé par Pride Signs en date du 5 mai 2009, conditionnellement aux vérifications légales de Kia Motors et que l'enseigne sur le poteau du commerce Fix Auto soit enlevée avant l'émission du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

**10-02-070 DEMANDE D'AUTORISATION / COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / REMPLACEMENT D'USAGE / 2999, ROUTE HARWOOD / ZONE A-819 / LOT 1 830 789 / CCU N° 10-01-04**

CONSIDÉRANT que le commerce de vente d'antiquités sera remplacé par un gîte touristique de quatre (4) chambres à coucher conformément aux dispositions de l'article 3.1.21 du Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que les gîtes touristiques sont autorisés comme usage au «Groupe agricole (A) » du Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que l'installation septique existante doit être remplacée par une installation septique conforme aux normes actuelles selon le Règlement Q.2, r.8 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les enseignes actuelles relatives au commerce de vente d'antiquités seront enlevées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal appuie le requérant auprès de la CPTAQ afin de remplacer le commerce de vente d'antiquités par un gîte touristique de quatre (4) chambres à coucher et d'exiger le remplacement de l'installation septique, conformément aux exigences en cette matière.

« ADOPTÉE »

**10-02-071 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-130 / AGRANDISSEMENT ZONE COMMUNAUTAIRE / ZONE P3-349**

La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P3-349 à même une partie de la zone résidentielle H1-347 pour y inclure le lot 1675 330.

**10-02-072 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-130 / AGRANDISSEMENT ZONE COMMUNAUTAIRE / ZONE P3-349**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-130 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P3-349 à même une partie de la zone résidentielle H1-347 pour y inclure le lot 1 675 330 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 février 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**10-02-073 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-27 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 1 675 330 / RUE JEANNOTTE / HABITATION FAIBLE DENSITÉ**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Habitation faible densité (H-F) pour le lot 1 675 330 sis en front à la rue Jeannotte pour l'affectation Institutionnelle (INS).

**10-02-074 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-27 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 1 675 330 / RUE JEANNOTTE / HABITATION FAIBLE DENSITÉ**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-27 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Habitation faible densité (H-F) pour le lot 1 675 330 sis en front à la rue Jeannotte pour l'affectation Institutionnelle (INS) »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 février 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**10-02-075 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1566-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1566 / NUISANCES**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement n° 1566-01 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450).

**10-02-076 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1581 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DU CHEMIN DE L'ANSE**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire incluant tous les travaux connexes d'une partie du chemin de l'Anse en décrétant un emprunt de cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$) à ces fins.

**10-02-077 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1489-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1489 / TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1489 fixant le traitement des élus municipaux.

**10-02-078 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1431-01/ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1431 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET FEU DE CIRCULATION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1431-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1431-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin d'autoriser une dépense supplémentaire de neuf cent quarante-deux mille dollars (942 000 \$) pour des travaux de pavage, bordures, trottoirs, d'éclairage, d'un réseau électrique sur une partie de l'avenue Marier ainsi qu'un feu de circulation à l'intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford incluant tous les frais et honoraires professionnels ainsi que les travaux connexes et augmentant le montant total de l'emprunt à un million six cent soixante-quinze mille dollars (1 675 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-079 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1574 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DU RUISSELET, DES CASCADES, DES RAPIDES ET DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1574 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1574 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière et décrétant un emprunt de deux millions soixante-seize mille dollars (2 076 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-080 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1575 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BACH, SCHUBERT, BEETHOVEN ET PARTIE DE L'AVENUE MARIER**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1575 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1575 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven ainsi que sur une partie de l'avenue Marier et décrétant un emprunt de un million six cent soixante-treize mille dollars (1 673 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-081 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1576 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE JEAN-CLAUDE TREMBLAY**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1576 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1576 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Jean-Claude-Tremblay et décrétant un emprunt de trois cent seize mille dollars (316 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-082 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1541 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE DU CHEMINOT**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1541 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1541 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue du Cheminot et décrétant un emprunt de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-083 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1585 / DÉPENSES HONORAIRES PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DE PARCS**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1585 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1585 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux de construction en vue d'aménager le parc des Géraniums ainsi qu'un jeu d'eau dans le parc Bel-Air et la poursuite des travaux d'aménagement des parcs des Siffleurs, Aurèle-Joliat et Côte-Double y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million huit cent quarante et un mille cinq cents dollars (1 841 500 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-084 ADOPTION / REGLEMENT N° 1275-129 / MODIFICATION ZONES H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 ET H1-451 / HAUTEUR MAXIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 décembre 2009 un projet de règlement portant le n° 1275-129;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 janvier 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-129 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-129 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 visées audit règlement dans le but de porter à 9,50 mètres la hauteur maximale des habitations unifamiliales ».

« ADOPTÉE »

**10-02-085 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Tournage d'un long-métrage sur le territoire de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**10-02-086 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**10-02-087 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-02-088 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Manon Bernard, directrice générale et  
greffière par intérim